



MISE À DISPOSITION

Mise à disposition d'un médecin expert en radiations ionisantes

Rayonnements ionisants

Santé

CODE PRODUIT

A1304

Thématique

Aide et support au service interne de prévention (SIPPT) par un conseiller en prévention-médecin du travail agréé pour les radiations ionisantes.

Objectifs

Aider, conseiller et soutenir le SIPPT dans le cadre de la réalisation de ses missions et tâches prévues par le Code Bien-Être - Livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale et Livre V - Facteurs d'environnement et agents physiques Titre 5.- Rayonnements ionisants.

Programme

- Estimation du temps nécessaire et suffisant pour assurer et mener à bien l'intervention en accord avec l'entreprise (généralement un nombre de jours/mois, ainsi que la durée l'intervention dans le temps).
- Définir les besoins logistiques (bureau, accès internet, cabinet de consultation...).

- Présence « in situ » du conseiller en prévention-médecin du travail en accord avec l'entreprise pour assurer la mission.

Méthode

Les méthodes sont définies en accord avec le SIPPT de l'entreprise.

Public

Entreprises disposant d'un SIPPT.